

Convention de Formation Professionnelle N° 5102

Madame, Monsieur,

Vous nous avez sollicités pour accomplir une action auprès de votre personnel et nous sommes particulièrement sensibles à la confiance que vous témoignez ainsi à notre organisme et à toute son équipe.

A cette occasion, ABC Formation s'efforcera de contribuer pleinement à la réussite des objectifs placés sous le signe de la formation. □

La « CONVENTION CONFIANCE »

d'ABC Formation

Elaborée dans un esprit de confiance réciproque, elle représente un lien partenariat indispensable au bon déroulement de l'action de formation : matérialisant la teneur et le contenu de nos engagements respectifs :

Pour ABC Formation

- Dispenser l'action de formation conformément à notre accord préalable.
- S'assurer auprès des personnes formées et de leurs responsables hiérarchiques que les objectifs de la formation ont bien été atteints et qu'ils portent leurs fruits en situation de travail.
- Intervenir à titre gracieux après le stage pour apporter, si nécessaire, les compléments qui s'imposent : c'est le service après-vente de ABC Formation .

Pour l'Entreprise Cliente

- Faciliter tout contact nécessaire avec les personnes concernées ou responsables pour la préparation, l'exécution et le suivi de l'action de formation
- Nous tenir informés de tout changement ou événement pouvant entraîner une modification dans le déroulement de la formation.
- Respecter les modalités financières de paiement stipulées ci contre

Entre les soussignés :

◆ ABC FORMATION

464 rue de la Leysse
73 000 CHAMBERY
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro :
82730063173 auprès du préfet de région AUVERGNE RHONE
ALPES

◆ LIP INDUSTRIE ET BÂTIMENT

2a rue Simone Veil
73000 BASSENS

Représenté par : Mme VITALI Delphine

Entre ABC Formation et l'entreprise désignée ci-dessus, est conclue la convention suivante en application de l'article L920 - 13 du Code du Travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

Article 1 : Objet de la Convention

L'action envisagée entre dans l'une des catégories d'actions prévues par les articles L. 6313-1 et L6314-1 du Code du Travail :

Action de formation

Cette action de formation est définie par le programme joint à cette convention qui contient toutes les informations réglementaires en vigueur.

ABC FORMATION organise l'action de formation suivante :

N° session : 260163A

- Intitulé** : **Habilitation électrique personnel électricien B2V-BR-BC-H0V**
- Objectifs** : Rendre les opérateurs aptes à mettre en application les prescriptions de sécurité NFC 18510, lors de l'exécution d'opérations sur ouvrages électriques
- Durée - Dates** : 21 heures réparties sur 3 journées du 16 au 18 mars 2026
- Lieu** : En présentiel à ABC FORMATION - CHAMBERY
- Participant(s)** : EL MHAMDI Marwan

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financier	Qté	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	LIP INDUSTRIE ET BÂTIMENT	1	490.00 €	98.00 €	490.00 €
Total HT :					490.00 €
			TVA :	98.00 €	TOTAL TTC :
					588.00 €

Conditions de Paiement : Tous les règlements s'effectuent par chèque à l'ordre de ABC Formation ou par virement bancaire à son compte : Crédit Mutuel Aix les Bains - n°10278 / 08895 / 00043729345 / 18, un acompte de 50% du montant TTC est exigible à la signature de la Convention. Paiement du solde sous 30 jours à réception de notre facture.

ABC FORMATION

464 rue de la Leysse - 73000 CHAMBERY

Tél. : 04 79 26 03 03 - Site internet : <https://www.abc-formation-conseil.com> - e-mail : contact@abc-formation-conseil.com
SARL au capital de 4096 - N° TVA Intra. : FR56413104035 - Code NAF : 8559A

Article 3 : RGPD

Conformément à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés telle que modifiée et au règlement Général sur la Protection des Données, la société ABC FORMATION informe le client et le ou les stagiaires qu'elle met en oeuvre un traitement de données à caractère personnel les concernant pour le traitement et le suivi des dossiers de formation. Pour connaître et exercer vos droits notamment de modification et de rectification, veuillez consulter nos conditions de gestion des données personnelles disponibles sur notre site internet ou sur demande en écrivant à ABC FORMATION.

Article 4 : Conditions Générales

La présente convention vaut, en tant que besoin, conditions de vente pour le client qui les accepte.

Article 5 : Report

Dans le cas d'un report intervenant 10 jours avant le début du stage, 15% du coût du stage resteront acquis à ABC Formation ; ce pourcentage sera porté à 30% s'il s'agit d'une annulation.

Dans le cas d'un report intervenant dans un délai de 48 heures avant le jour du démarrage de la formation, 30% du coût du stage resteront acquis à ABC Formation ; ce pourcentage sera porté à 50% s'il s'agit d'une annulation.

Dans le cas où la date de la session reportée est ultérieure à notre changement de tarif, seuls les coûts en vigueur au moment de la réalisation seront appliqués.

Les sommes facturées au titre du présent article ne sont pas, par nature, imputables sur la participation obligatoire au financement de la formation continue et ne peuvent donc être prélevées sur les comptes de formation.

Article 6 : Facturation

Une facture est adressée dès la fin de l'action de formation. Elle mentionne tous les frais entraînés par ladite action, tels que stipulés dans la convention.

Article 7 : Litiges

Les signataires conviennent de régler de façon amiable tout litige qui pourrait survenir pendant l'exécution et les suites de la présente convention. Dans le cas où un accord amiable ne pourrait intervenir, seuls les tribunaux de Chambéry seront compétents.

Article 8 : Accessibilité aux personnes handicapées

Veillez nous consulter au préalable pour signaler toute situation nécessitant un aménagement. L'accès est possible sur site aux PMR. Certaines formations ne peuvent être suivies que sur présentation d'un certificat d'aptitude médicale et pourraient être incompatibles avec un handicap (la surdité notamment pour les formations CACES). Pour tout autre type de handicap nous nous efforcerons de co-construire une solution adaptée dans la mesure des ressources disponibles.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

Fait à CHAMBERY, le 10 mars 2026

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

Pour LIP INDUSTRIE ET BÂTIMENT

Pour ABC FORMATION

Romain MIEDAN-GROS

Gérant



ABC FORMATION
464, rue de la Lévyse
73000 CHAMBERY
Tél. 04 79 26 03 03 - Fax 04 79 26 02 26
Siret 413 104 035 00014